

SIVOM VAL D'ALLIER

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2015

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

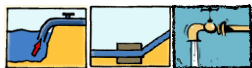
Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	8
1.6.	Eaux traitées.....	9
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015.....	9
1.6.2.	Production	9
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	11
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	11
1.6.5.	Autres volumes.....	12
1.6.6.	Volume consommé autorisé	12
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	12
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	13
2.1.	Modalités de tarification	13
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	14
2.3.	Recettes.....	17
3.	Indicateurs de performance	18
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	18
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	18
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	20
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	20
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	21
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	21
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	22
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	22
4.	Financement des investissements	24
4.1.	Branchements en plomb.....	24
4.2.	Montants financiers.....	24
4.3.	État de la dette du service	24
4.4.	Amortissements	24
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	25
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	25
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	26
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	26
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	26
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	27

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIVOM VAL D'ALLIER
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : SIVOM
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : BAYET, BILLY, BOUCE, CHAVROCHES, CINDRE, CRECHY, CREUZIER-LE-NEUF, CREUZIER-LE-VIEUX, JALIGNY-SUR-BESBRE, LANGY, LORIGES, LOUCHY-MONTFAND, MAGNET, MARCENAT, MONTAIGU-LE-BLIN, MONTOLDRE, MONTORD, PARAY-SOUS-BRIAILLES, PERIGNY, RONGERES, SAINT-DIDIER-LA-FORET, SAINT-FELIX, SAINT-GERAND-LE-PUY, SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES, SAINT-LOUP, SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE, SANSSAT, SERVILLY, SEUILLET, TRETEAU, TREZELLES, VARENNES-SUR-ALLIER
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 1990..... Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service

* Approbation en assemblée délibérante

- régie intéressée
- gérance
- délégation de service public : affermage
- délégation de service public : concession

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **29 802** habitants au 31/12/2015 (29 788 au 31/12/2014).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **17 609** abonnés au 31/12/2015 (17 543 au 31/12/2014).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

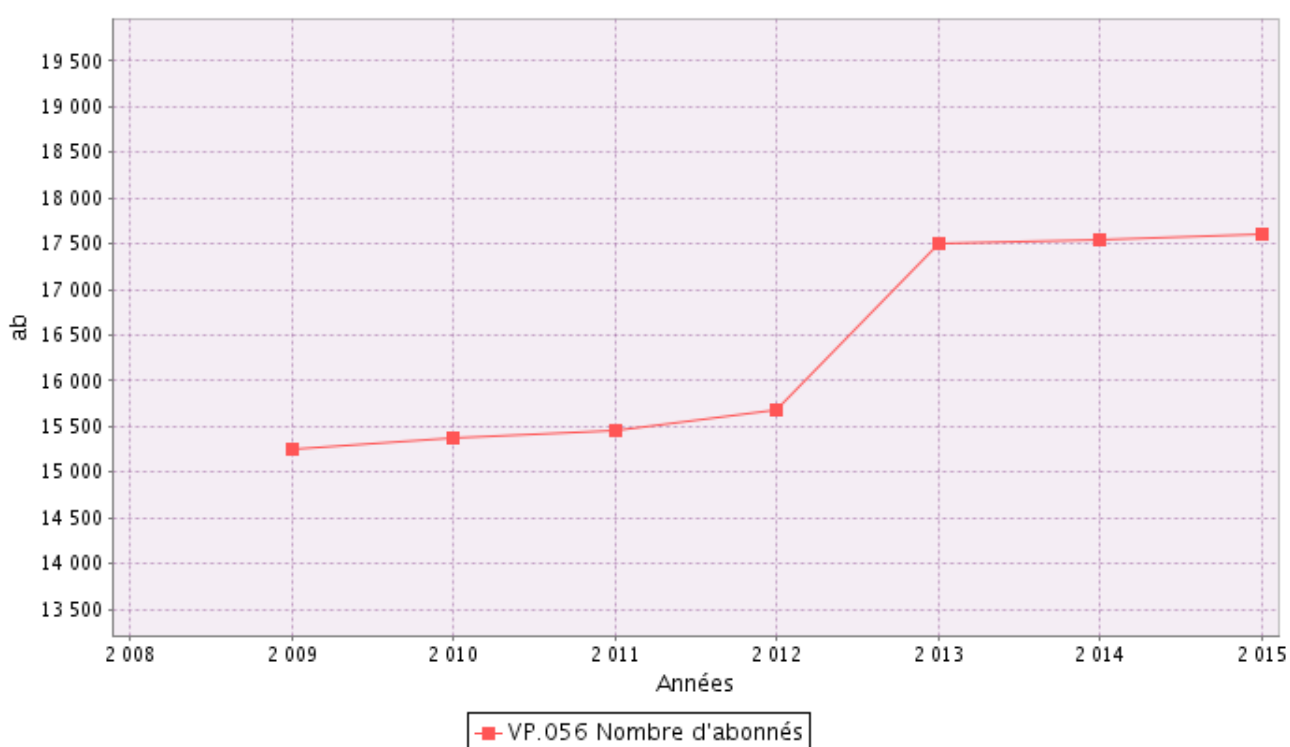
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2015	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
BAYET	415	377	46	423	1,93%
BILLY	502	471	57	528	5,18%
BOUCE	316	291	30	321	1,58%
CHAVROCHES	253	219	35	254	0,40%
CINDRE	246	209	44	253	2,85%
CRECHY	233	209	33	242	3,86%
CREUZIER-LE-NEUF	629	577	72	649	3,18%
CREUZIER-LE-VIEUX	1 711	1527	192	1719	0,47%
JALIGNY-SUR-BESBRE	447	432	33	465	4,03%
LANGY	164	147	18	165	0,61%
LORIGES	172	164	11	175	1,74%
LOUCHY-MONTFAND	256	251	5	256	0,00%
MAGNET	530	477	60	537	1,32%
MARCENAT	202	187	17	204	0,99%
MONTAIGU-LE-BLIN	255	240	19	259	1,57%
MONTOLDRE	307	241	68	309	0,65%
MONTORD	121	118	6	124	2,48%
PARAY-SOUS-BRIAILLES	334	313	23	336	0,60%
PERIGNY	302	246	62	308	1,99%
RONGERES	330	295	35	330	0,00%
SAINT-DIDIER-LA-FORET	318	261	60	321	0,94%
SAINT-FELIX	161	141	21	162	0,62%
SAINT-GERAND-LE-PUY	615	544	85	629	2,28%
SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES	1 868	1833	77	1910	2,25%
SAINT-LOUP	336	310	37	347	3,27%
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE	3 034	2995	118	3113	2,60%
SANSSAT	155	142	16	158	1,94%
SERVILLY	223	175	49	224	0,45%
SEUILLET	247	224	29	253	2,43%
TRETEAU	416	333	85	418	0,48%

TREZELLES	324	291	38	329	1,54%
VARENNES-SUR-ALLIER	1 864	1813	75	1888	1,29%
Total	17 286	16053	1556	17609	1,87%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 17,61 abonnés/km au 31/12/2015 (17,54 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,69 habitants/abonné au 31/12/2015 (1,7 habitants/abonné au 31/12/2014).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 103,95 m³/abonné au 31/12/2015. (119,54 m³/abonné au 31/12/2014).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 3 348 739 m³ pour l'exercice 2015 (___ pour l'exercice 2014).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Marcenat - Puits n° 12	NA - Nappe Alluviale	200 m ³ /h	50 214	48 133	-4,14%
Marcenat - Siphon	NA - Nappe Alluviale	350 m ³ /h	520 715	573 590	10,15%

Marcenat - Les Fours - Tr. drain. n° 1	NA - Nappe Alluviale	500m3/h	67 688	74 459	10,00%
Pont Noir - Puits n°1, 2 et 3	NA - Nappe Alluviale	70 m3/h	61 290	44 304	-27,71%
Marcenat - Les Fours - Tr. drain. n° 3	NA - Nappe Alluviale	500 m3/h	90 961	117 527	29,21%
Le Marquisat - Puits n° 1	NA - Nappe Alluviale	100 m3/h	425 256	508 832	19,65%
Le Marquisat - Forage n° 1	NA - Nappe Alluviale	300 m3/h	159 410	167632	5,16%
Le Marquisat - Forage n° 2	NA - Nappe Alluviale	300 m3/h	178 958	195 676	9,34%
Le Marquisat - Forage n° 3	NA - Nappe Alluviale	300 m3/h	48 015	71 400	48,70%
Le Marquisat - Forage n° 4	NA - Nappe Alluviale	300 m3/h	170 802	195 455	14,43%
Le Marquisat - Forage n° 5	NA - Nappe Alluviale	300 m3/h	41 878	53 624	28,05%
Marcenat - Puits n°11	NA - Nappe Alluviale	200 m3/h	78 746	75 773	-3,78%
Chazeuil - Puits n°1, 2 et 3	NA - Nappe Alluviale	400 m3/h	548 117	529 964	-3,31%
Marcenat - Puits n° 15	NA - Nappe Alluviale	200 m3/h	64 309	61 027	-5,10%
Marcenat - Puits n° 13	NA - Nappe Alluviale	200 m3/h	51 187	18 405	-64,04%
Marcenat - Les Fours - Tr.drain. n°2	NA - Nappe Alluviale	500 m3/h	78 507	83 061	5,80%
Les Mottes - Puits n°1, 2 et 3	NA - Nappe Alluviale	200 m3/h	211 485	283 872	34,23%
Ratonnière - Puits n° 1, 2 et 3	NA - Nappe Alluviale	200 m3/h	65 581	78 759	20,09%
Grande Garenne - Puits n°1 et 2	NA - Nappe Alluviale	-	131 277	167 246	27,40%
Total			3 042 642	3044396	10,00%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



1.5.2. Achats d'eaux brutes

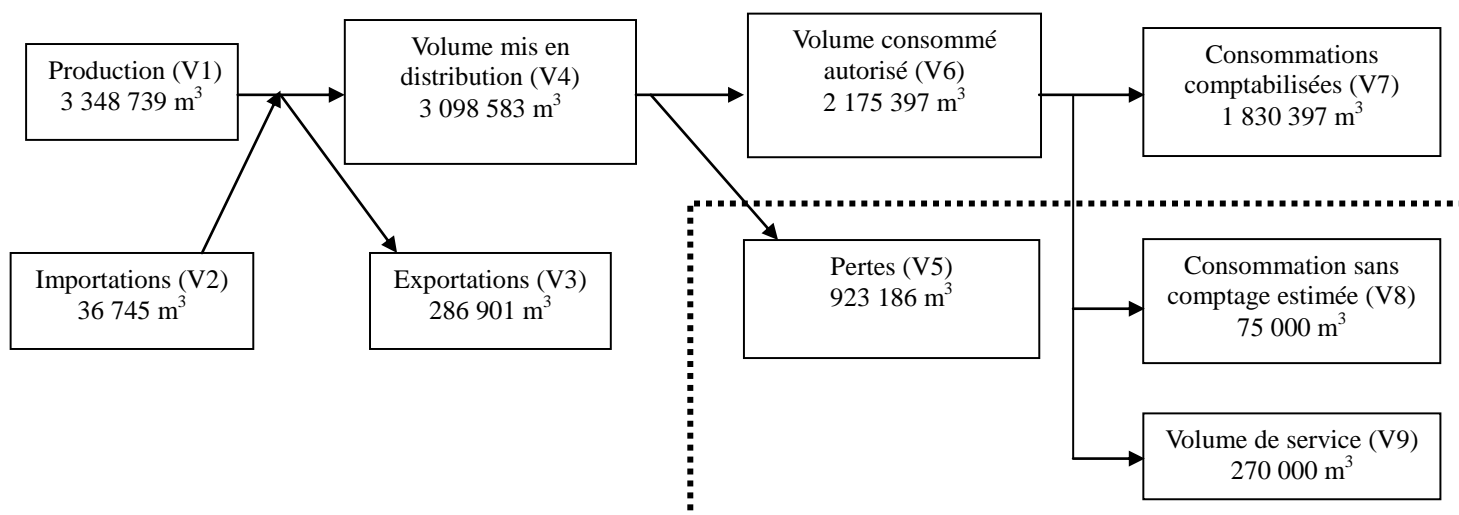


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m ³	Observations
	NEANT	NEANT	
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015



1.6.2. Production

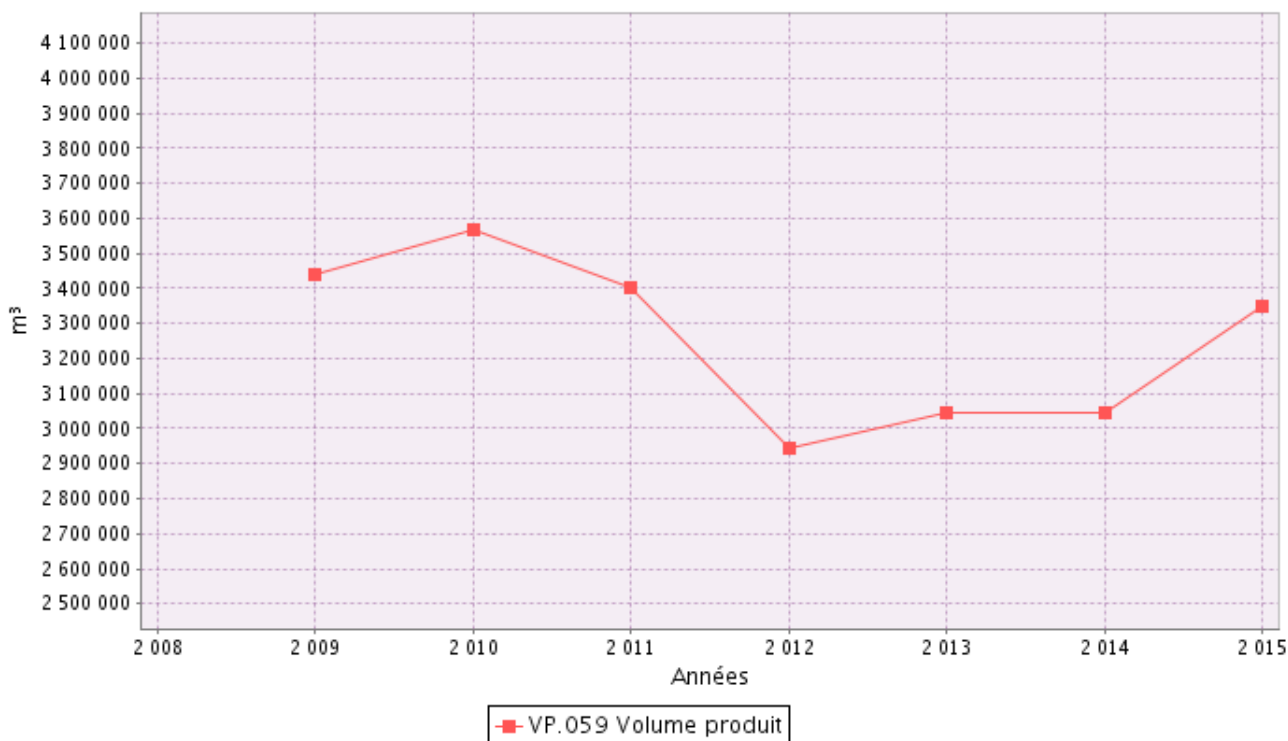


Le service a _____ stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Station de Marcenat	Chlore Gazeux
Station des Mottes	Chlore Gazeux
Station du Marquisat	Chlore Gazeux
Station de Chazeuil	Chlore Gazeux
Station du Pont-Noir	Chlore Gazeux
Station de Ratonnière	Chlore Gazeux
Station de la Bèche	Chlore Gazeux

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2014 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2015 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Marcenat - Puits n° 15	_____	0	_____%	80
Pont noir - Puits n°2	_____	0	_____%	80
Les Mottes - Puits n°3	_____	0	_____%	80
Marcenat - Puits n°10	_____	0	_____%	80
Source de Nantille	_____	0	_____%	_____
Source de Fontcroze	_____	0	_____%	_____
Marcenat - Puits n° 13	_____	0	_____%	80
Marcenat - Les Fours - Tr. drain. n° 1	_____	0	_____%	80
Marcenat - Puits n° 12	765 171	776 928	1,5%	80
Grande Garenne - Puits n° 2	_____	0	_____%	80
Grande Garenne - Puits n°1	131 277	167 246	27,4%	80
Marcevant - Les Fours - Tr.drain. n°2	237 156	275 047	16%	80
Chazeuil - Puits n° 3	548 117	529 964	-3,3%	80
Chazeuil - Puits n°2	_____	0	_____%	80
Chazeuil - Puits n°1	_____	0	_____%	80
Marcenat - Les Fours - Tr. drain. n° 3	_____	0	_____%	80
Marcenat - Puits n°4	_____	0	_____%	80
Marcenat - Puits n°5	_____	0	_____%	80
Marcenat - Puits n°6	_____	0	_____%	80
Pont noir - Puits n°3	_____	0	_____%	80
Marcenat - Puits n°11	_____	0	_____%	80
Les Mottes - Puits n°1	_____	0	_____%	80
Le Marquisat - Puits n° 1	1 024 319	1 192 619	16,4%	80
Les Mottes - Puits n° 2	211 485	283 872	34,2%	80
Pont Noir - Puits n°1	61 290	44 304	-27,7%	80
Ratonnière - Puits n°2	_____	0	_____%	60
Marcenat - Puits n°7	_____	0	_____%	80
Marcenat - Puits n°8	_____	0	_____%	80
Ratonnière - Puits n° 1	65 581	78 759	20,1%	60
Ratonnière - Puits n°3	_____	0	_____%	60
Marcenat - Puits n°9	_____	0	_____%	80
Total du volume produit (V1)	3 044 396	3 348 739	10%	_____



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Ville de Vichy (C.B.S.E)	6 919	5 057	-26,91%	80
SIAEP Vendat	12 881	9 860	-23,45%	80
SIVOM Rive Gauche Allier	15 345	20 265	32,06%	80
SIVOM Vallée de la Besbre	1 571	1 563	-0,51%	80
Total d'eaux traitées achetées (V2)	36716	36 745	0,08%	80

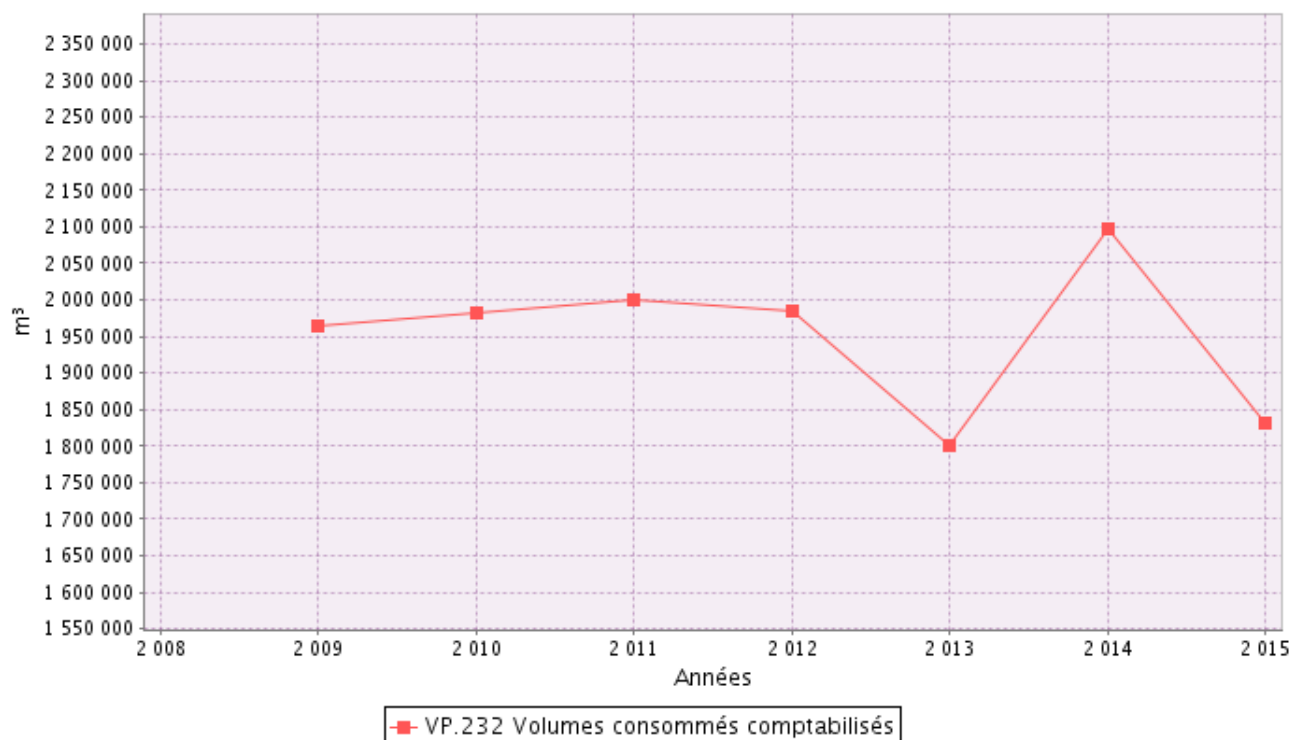
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 669 125	1 424 183	-14,7%
Abonnés non domestiques	427 915	406 214	-5,1%
Total vendu aux abonnés (V7)	2 097 040	1 830 397	-12,7%
Service des Eaux Ville de Cusset	164 381	153 539	-6,60%
SIVOM Vallée de la Besbre	0	62 685	#DIV/0!
SIVOM Rive Gauche Allier	13 546	17 395	28,41%
SIVOM Sologne Bourbonnaise	18 101	21 650	19,61%

SIAEP Vendat-St Rémy-Charmeil	11 586	31 632	173,02%
Total vendu à d'autres services (V₃)	207 614	286 901	38,2%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	74 000	75 000	1,4%
Volume de service (V9)	227 000	270 000	18,9%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	2 398 040	2 175 397	-9,3%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 1 000 kilomètres au 31/12/2015 (1 000 au 31/12/2014).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 30,82 € au 01/01/2015
31,74 € au 01/01/2016

Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	31,00 €	32,00 €
	Abonnement DN 25 à 40 mm y compris location du compteur	38,00 €	40,00 €
	Abonnement DN 60 à 100 mm y compris location du compteur	60,00 €	65,00 €
	Abonnement DN > 100 mm y compris location du compteur	70,00 €	80,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 120 m ³	1,24 €/m ³	1,27 €/m ³
	Prix au m ³ de 121 à 300 m ³	1,24 €/m ³	1,27 €/m ³
	Prix au m ³ de 301 à 1 000 m ³	0,9 €/m ³	0,93 €/m ³
	Prix au m ³ de 1 001 à 6 000 m ³	0,67 €/m ³	0,7 €/m ³
	Prix au m ³ de 6 001 à 10 000 m ³	0,61 €/m ³	0,64 €/m ³
	Prix au m ³ de 10 001 à 50 000 m ³	0,51 €/m ³	0,54 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 50 000 m ³	0,47 €/m ³	0,5 €/m ³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,06 €/m ³	0,06 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,24 €/m ³	0,23 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0,13 €/m ³	0,13 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les

communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

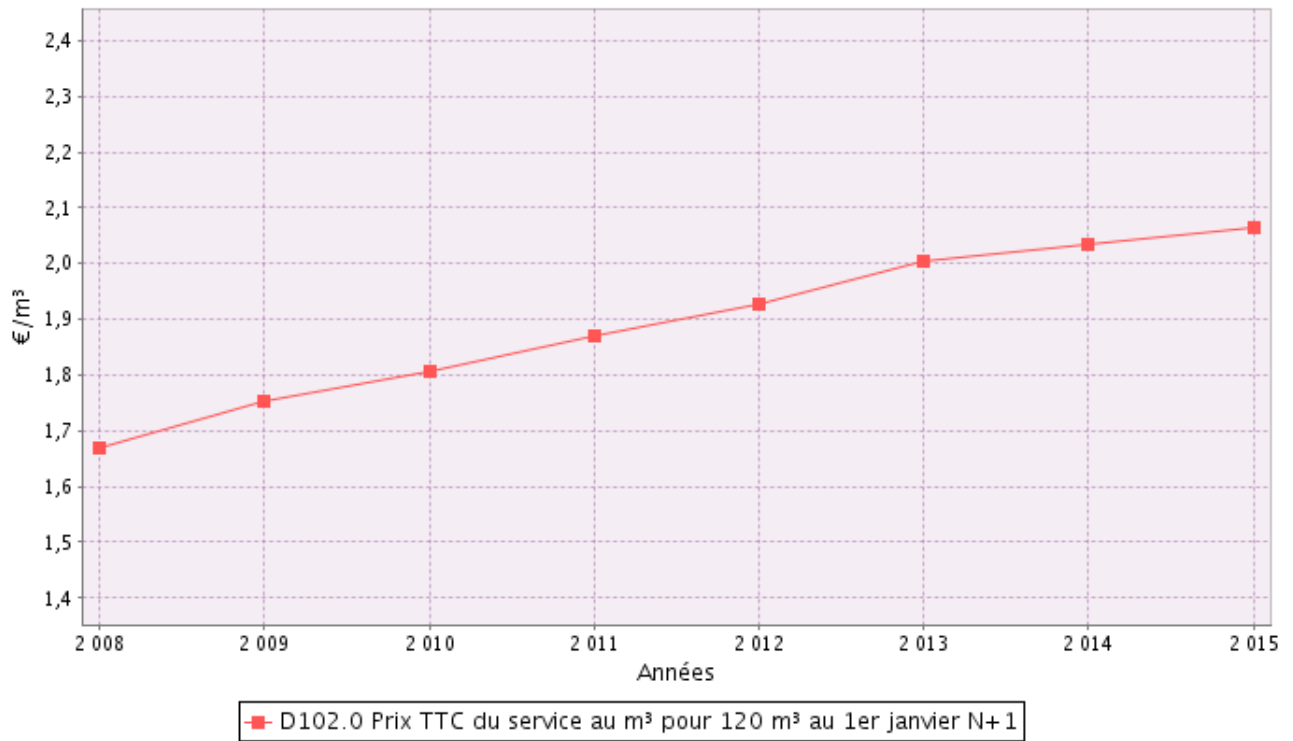
- Délibération du 04/03/2016 effective à compter du 18/03/2016 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 04/03/2016 effective à compter du 18/03/2016 fixant les frais d'accès au service

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	31,00	32,00	3,2%
Part proportionnelle	148,80	152,40	2,4%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	179,80	184,40	2,6%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	Néant	Néant	____%
Part proportionnelle	Néant	Néant	____%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	Néant	Néant	____%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7,20	7,20	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	28,80	27,60	-4,2%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	0%
Autre :	15,60	15,60	0%
TVA	12,73	12,91	1,5%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	64,33	63,31	-1,6%
Total	244,13	247,71	1,5%
Prix TTC au m³	2,03	2,06	1,5%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2015 en €/m³	Prix au 01/01/2016 en €/m³
BAYET	2,03 €	2,06 €
BILLY	2,03 €	2,06 €
BOUCE	2,03 €	2,06 €
CHAVROCHES	2,03 €	2,06 €
CINDRE	2,03 €	2,06 €
CRECHY	2,03 €	2,06 €
CREUZIER-LE-NEUF	2,03 €	2,06 €
CREUZIER-LE-VIEUX	2,03 €	2,06 €
JALIGNY-SUR-BESBRE	2,03 €	2,06 €
LANGY	2,03 €	2,06 €
LORIGES	2,03 €	2,06 €
LOUCHY-MONTFAND	2,03 €	2,06 €
MAGNET	2,03 €	2,06 €
MARCENAT	2,03 €	2,06 €
MONTAIGU-LE-BLIN	2,03 €	2,06 €
MONTOLDRE	2,03 €	2,06 €
MONTORD	2,03 €	2,06 €
PARAY-SOUS-BRIAILLES	2,03 €	2,06 €
PERIGNY	2,03 €	2,06 €
RONGERES	2,03 €	2,06 €
SAINT-DIDIER-LA-FORET	2,03 €	2,06 €
SAINT-FELIX	2,03 €	2,06 €
SAINT-GERAND-LE-PUY	2,03 €	2,06 €
SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES	2,03 €	2,06 €
SAINT-LOUP	2,03 €	2,06 €
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE	2,03 €	2,06 €
SANSSAT	2,03 €	2,06 €
SERVILLY	2,03 €	2,06 €
SEUILLET	2,03 €	2,06 €
TRETEAU	2,03 €	2,06 €
TREZELLES	2,03 €	2,06 €
VARENNES-SUR-ALLIER	2,03 €	2,06 €

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2015 sont de 1 830 397m³/an (2 097 040 m³/an en 2014).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	2 659 259,20	1 932 631,04	-27,32%
<i>dont abonnements</i>	500 934,27	487 015,27	-2,78%
Recette de vente d'eau en gros	87 330,60	126 265,02	44,58%
Redevance Pollution	400 843,31	341 327,16	-14,85%
Redevance Prélèvement	129 439,64	109 794,12	-15,18%
Cotisation SMEA	269 181,31	237 887,26	-11,63%
Total recettes de vente d'eau	3 546 054,06	2 747 904,60	-22,51%
Recettes liées aux travaux	118 828,12	107 182,47	-9,80%
Total autres recettes	118 828,12	107 182,47	-9,80%
Total des recettes	3 664 882,18	2 855 087,07	-22,10%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015 : 2 747 904,60 € (3 546 054 € au 31/12/2014).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015
Microbiologie	103	0	101	0
Paramètres physico-chimiques	112	5	112	5

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2014	Taux de conformité exercice 2015
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	95,5%	95,5%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

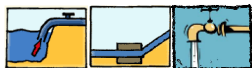
	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	95%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	115

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

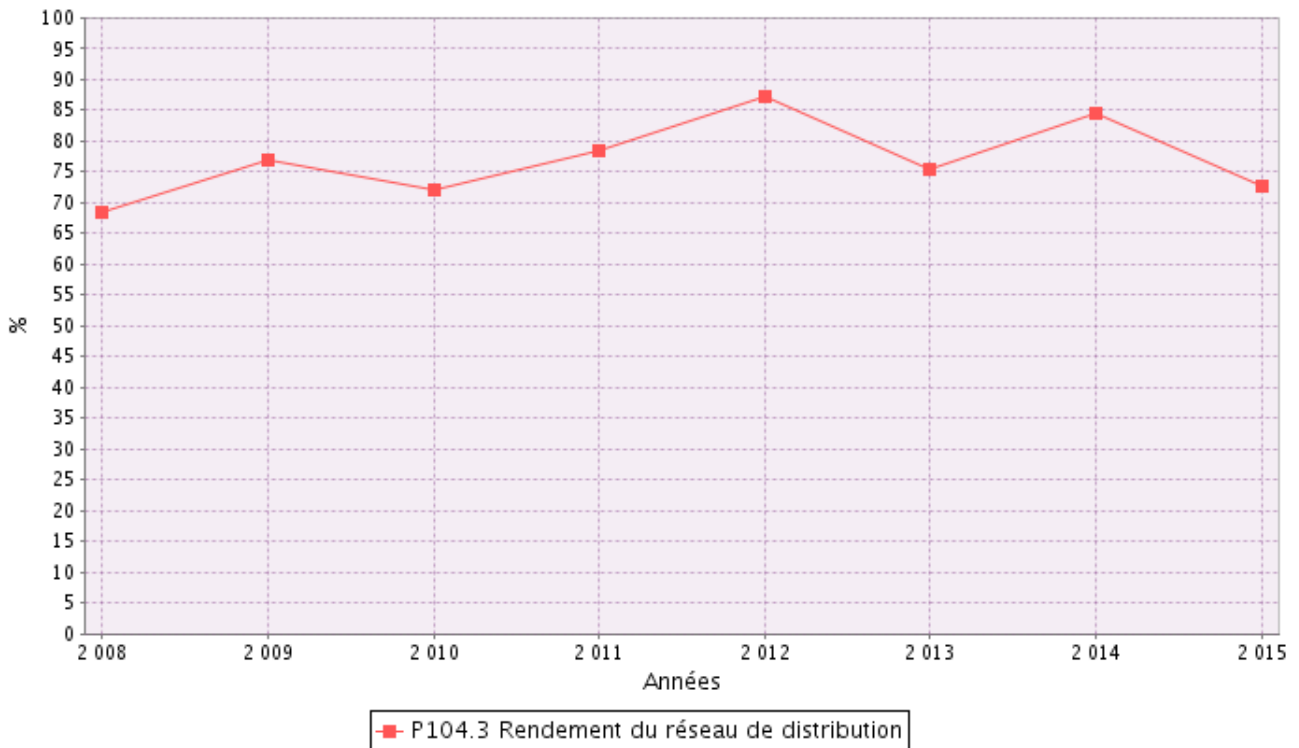
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Rendement du réseau	84,6 %	72,7 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	7,14	6,75
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	73 %	59,1 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,5 m³/j/km (2,1 en 2014).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de 2,5 m³/j/km (1,3 en 2014).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières années, 38,78 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,78% (0,83 en 2014).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu

- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 79,5% (78,8% en 2014).

4. Financement des investissements

4.1. *Branchements en plomb*



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2014	Exercice 2015
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. *Montants financiers*



	Exercice 2014	Exercice 2015
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	816 175	908 000
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		0

4.3. *État de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

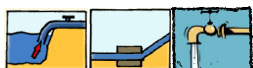
	Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 886 854,15	1 740 764,72
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	109 707,70
	en intérêts	57 511,83

4.4. *Amortissements*



Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements a été de 443 054,31 € (419 620,91 € en 2014).

4.5. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service*



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Lancement Schéma Directeur de l'Alimentation en Eau	150 000,00	0

4.6. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Renouvellement de canalisations d'eau potable – réseaux structurants	2016	1 000 000,00
Renouvellement de canalisations d'eau potable – réseaux structurants	2017	1 000 000,00
Renouvellement de canalisations d'eau potable – réseaux structurants	2018	1 000 000,00

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. *Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)*



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2015, le service a reçu des demandes d'abandon de créance et en a accordé.

18 954 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0104 €/m³ pour l'année 2015 (0,0092 €/m³ en 2014).

5.2. *Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)*



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2014	Exercice 2015
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	29 788	29 802
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,03	2,06
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	95,5%	95,5%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	115	115
P104.3	Rendement du réseau de distribution	84,6%	72,7%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2,1	3,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,3	2,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,83%	0,78%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	78,8%	79,5%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0092	0,0104